

REGION DE CORSE

DELIBERATION N° 90/36 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE

**portant désignation des représentants de l'Assemblée
auprès du Conseil d'Orientation placé
auprès de la Délégation Régionale du Centre National
de la Fonction Publique Territoriale**

SEANCE DU 30 MARS 1990

L'an mil neuf cent quatre vingt dix, et le trente Mars, l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul de ROCCA-SERRA, Président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : MM.

Pierre-Jean ALBERTINI, François ALFONSI, Nicolas ALFONSI, Pascal ARRIGHI, Vincent AVOGARI DE GENTILI, Jean BAGGIONI, Dominique BALDACCI, Léonard BATTISTI, Dominique BIANCHI, Antoine BIGGI, Dominique BUCCHINI, Paul BUNGELMI, Antoine CANIONI, Jean CASTA, Pierre-Philippe CECCALDI, Denis CELLI, Joseph-Antoine CHIARELLI, Joseph-Ferdinand CHIARELLI, Charles COLONNA, Jean COLONNA, Albert FERRACCI, Jules Laurent FERRANDI, Jacques FIESCHI, Jean GAFFORY, Sauveur GANDOLFI-SCHEIT, François Marie GERONIMI, Ours-Ange-Pierre GRIMALDI, Toussaint LUCIANI, Dominique MARI, Emile MOCCHI, François MOSCONI, Jules-Paul NATALI, Ange PANTALONI, Paul PATRIARCHE, François- Dominique PELLONI, François PIAZZA ALESSANDRINI, Pierre-Timothée PIERI, Paul-Donat POLI, Jérôme POLVERINI, Pascal POZZO DI BORGIO, Jean-Paul de ROCCA-SERRA, Paul SCARBONCHI, Max SIMEONI, Xavier VILLANOVA.

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

M. Jean-Louis ALBERTINI à M. François PIAZZA ALESSANDRINI
M. Henri ANTONA à M. Paul PATRIARCHE
M. Jean-Baptiste BIAGGI à M. Denis CELLI
M. Antoine GAMBINI à M. Jules-Paul NATALI
M. Charles LEONELLI à M. François-Marie GERONIMI
M. Joseph MARIOTTI à M. François MOSCONI
M. Louis-Ferdinand de ROCCA-SERRA à M. Sauveur GANDOLFI-SCHEIT

M. Michel STEFANI à M. Albert FERRACCI

ETAIENT ABSENTS : MM.

Alexandre ALESSANDRINI, Laurent CROCE, Marcel FEYDEL, Paul GIACOBBI, Antoine-Louis LUISI, Jean MOTRONI, Alain ORSONI, Marc VALERY, Fernand VINCENELLI.

L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** la loi n° 82.213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
 - VU** la loi n° 82.214 du 2 mars 1982, portant statut particulier de la Région de Corse : organisation administrative,
 - VU** la loi n° 82.659 du 30 juillet 1982, portant statut particulier de la Région de Corse : compétences,
 - VU** la loi n° 86.16 du 6 janvier 1986 relative à l'organisation des régions et portant modification de dispositions relatives au fonctionnement des conseils généraux,
 - VU** la loi n° 86.972 du 19 août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales,
 - VU** la loi du 13 juillet 1987 modifiant les dispositions relatives à la fonction publique territoriale et complétant la loi n° 84/53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
- SUR** rapport du Président de l'Assemblée de Corse,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE PREMIER :

DESIGNE ainsi qu'il suit les représentants de l'Assemblée de Corse pour siéger au Conseil d'Orientation placé auprès de la Délégation Régionale du Centre National de la Fonction Publique Territoriale :

Titulaire

Suppléant

M.

M.

ARTICLE 2 :

La présente délibération qui pourra être diffusée partout où besoin sera, fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Région de Corse.

AJACCIO, le 30 MARS 1990

Pour copie certifiée conforme
à l'original

Le Secrétaire Général

Le Président de l'Assemblée de Corse

J.D. PIANELLI

Dr Jean-Paul de ROCCA SERRA